



BULLETIN MUNICIPAL DE LANUÉJOLS

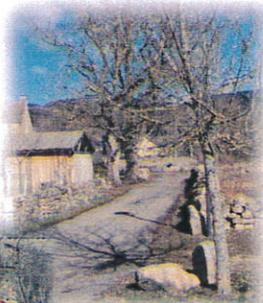
ANNÉE
2017/2018 N° 29
Juillet 2018



Lanuéjols



Vitrolles



Finols



Le Viala



Le Boy



Vareilles



**Chapelle
Saint Geniès**



Le Sapet



Brajon



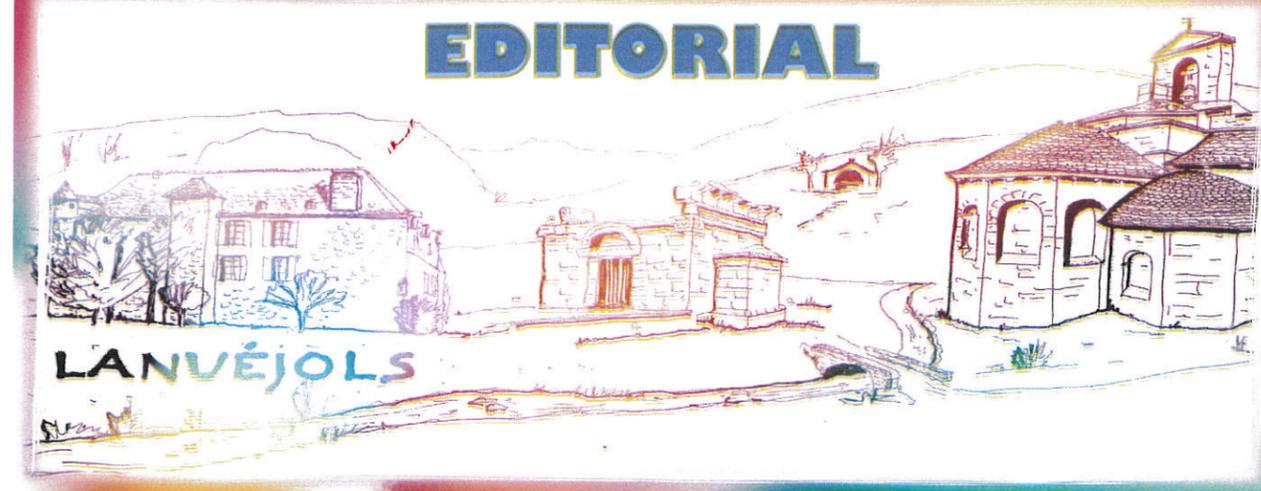
Le Masseguin

SOMMAIRE

EDITORIAL	3
A LA UNE	4
● Aménagement du village	4
● Eclairage public	4
● Enfouissement des réseaux	5
● Plan Départemental Très Haut Débit	6
● Site internet de la commune	7
● Boîtes aux lettres non identifiables	7
URBANISME - TRAVAUX	8
● Bilan programme de voirie 2017	8
● Programme de voirie 2018	8
● Documents d'urbanisme sur internet	8
● Mise en place barrières de sécurité route de Brajon	9
EAU ET ASSAINISSEMENT	10
● Régularisation des captages	10
● Communiqué : Relève des compteurs d'eau	10
● Lingettes dans le réseau assainissement	11
● Eau : Tarifs 2018 / Produit rôle d'eau 2017	11
FINANCES LOCALES	12
● Bilan comptable 2017	12
● Bilan fiscalité locale 2017 / subvent ^o aux associations	12
● Budget Prévisionnel 2018	13
● Fiscalité locale 2018 / subventions aux associations	13

VIE MUNICIPALE	14
● Election municipale partielle du 28 janvier 2018	14
● Composition du Conseil Municipal / Tableau des délégués aux organismes	14
● Etat-Civil 2017	15
● Sonorisation de l'église Saint Pierre	15
● Nouveaux équipements de la salle communale	15
● Démarches administratives : Modalités de délivrance des CNI ; cartes Grises ; permis de conduire	16
● Démarches administratives : Recensement Militaire enfants nés en 2002	17
● ECOLE : Rentrée scolaire 2018-2019	18
● Inscriptions scolaires : quelles démarches à effectuer ?	18
● L'Association des Parents d'Elèves de l'école de Lanuéjols	19
● L'A.L.S.H les petits malins du Foyer Rural de Langlade - Brenoux	20
LES RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ À LANUÉJOLS	21
● PAH Mende et Lot en Gévaudan vous propose :	21
VIE ASSOCIATIVE	22
● Café-Ciné du Valdo : Clap de fin...	22
● Foyer Rural de Lanuéjols	22
● Lanuéjols en fête : Le Programme	23
ENVIRONNEMENT	24
● Le PLPD ; Pour vous aider à réduire vos déchets	24
● Ne brûlons plus nos déchets verts à l'air libre	25
INTERCOMMUNALITÉ	26
● Le fonctionnement de la communauté de communes Mont-Lozère	26
● Inauguration de la Maison d'Assistantes Maternelles Barbama'mam	27
● Office de Tourisme intercommunautaire B.I.T de Lanuéjols	27
INFORMATIONS PRATIQUES	28

EDITORIAL



Depuis la parution de notre dernier bulletin municipal au printemps 2017, deux événements majeurs ont marqué la vie de notre commune.

Tout d'abord au début 2018, nous avons dû organiser des élections municipales partielles, rendues nécessaires par le départ de plusieurs conseillers municipaux. Ce renouvellement partiel de l'équipe municipale s'est déroulé avec une bonne participation des électeurs, et cinq nouveaux conseillers, trois femmes (Rachel BUISSON, Stéphanie GAULT Marlène LEDENT) et deux hommes (Jean-Louis CAUSSE, Camille GERBAL) sont venus renforcer l'équipe en place. Tous élus dès le premier tour de scrutin, ils découvrent à présent le fonctionnement d'une collectivité et je tiens ici à les remercier d'avoir accepté ce nouvel engagement. Pour l'histoire, on peut peut-être rappeler qu'en 1968, il y a donc 50 ans, il y avait eu aussi des élections municipales partielles à Lanuéjols, et c'est à cette occasion que M. Henry PUJOL était devenu maire de notre commune.

Le deuxième événement majeur de l'année écoulée est sans aucun doute le démarrage des travaux d'aménagement du village de Lanuéjols. Ce projet qui nous mobilise depuis plusieurs années, se concrétise enfin aux yeux de tous. Notre village, avec ses monuments classés et son bâti ancien préservé, méritait ce chantier de mise en valeur et d'embellissement. Cette opération, qui a débuté avec l'enfouissement de tous les réseaux, se poursuit avec le traitement de surface des rues, et la création d'un nouveau parking. Cette première phase de travaux, dont le coût total définitif avoisinera les 800 000 € TTC sera sans aucun doute le chantier le plus ambitieux de ce mandat. Et le rendu que l'on peut déjà entrevoir, sera vraisemblablement à la hauteur de cette ambition légitime. Même si nous avons pris un peu de retard dans le planning, les travaux devraient être terminés pour la fin juillet, et je profite de cet édito pour remercier de leur compréhension les riverains du chantier, qui ont eu à subir les perturbations de circulation nécessaires à la bonne marche des travaux.

Pour terminer, je voudrais mentionner la dynamique toujours vérifiée de notre école communale, qui va connaître un effectif record à la prochaine rentrée scolaire, avec 43 enfants inscrits. Cette dynamique confirme notre volonté de développement du territoire et d'accueil de nouvelle population. Elle est aussi la résultante de choix fait il y a plusieurs années, notamment sur le logement locatif. Mais la dynamique d'une école est aussi à mettre au crédit de l'équipe enseignante, du personnel communal et de l'association des parents d'élèves. Qu'ils soient ici tous remerciés pour leur implication et leur dévouement au service de notre école. Quant à nous élus, sachez que nous serons toujours là pour accompagner cette dynamique, en donnant les moyens logistiques nécessaires au bon fonctionnement de ce service public, essentiel pour notre commune.

Bonne lecture

Christian BRUGERON,

A LA UNE

Aménagement du village



Il est vrai hélas et chacun a pu le constater que les travaux prévus se prolongent bien au-delà des prévisions. Au-delà de la gêne occasionnée aux riverains ce projet est en train de transformer notre vieux bourg. Sa voirie usée et abimée, refaite et embellie va lui donner un air bien agréable avec une belle montée entre l'école et la salle communale. Elle est prolongée par un nouveau parking plus facile d'accès et offrant davantage de places de stationnement.

Cette transformation avait débuté avec l'enfouissement des réseaux secs avec pour corollaire la disparition des poteaux de ciment, de la forêt de fils aériens et un nouvel éclairage public plus esthétique et surtout plus performant.

On peut déjà se faire une idée de ce que sera la rue principale du village puisque la partie haute est terminée : parking, place de la salle communale, parvis de l'église et maintenant la place Adrien Vitrolles et la fontaine Jeanne d'Arc, sans oublier l'empiérement le long des habitations.

Les travaux continuent afin de finir au plus tôt le bas du village. Cet axe principal terminé il restera à refaire le revêtement des autres voies de moindre importance et circulation.

Lors de la réunion publique de présentation du projet, nous nous étions engagés à ne pas financer ces travaux par une augmentation des impôts, ou en ayant recours à l'emprunt. Nous respecterons cet engagement grâce à une mobilisation de tous

les financeurs possibles et à la trésorerie communale, qui a été abondée par la vente du bâtiment de l'usine.

Ce projet aura mobilisé le conseil municipal et les architectes MM Navevth et Vanel durant de nombreux mois mais on peut appréhender avec sérénité et une certaine fierté ce que sera le résultat final. On ne saurait trop remercier les riverains pour leur compréhension et pour leur patience tout au long de ces derniers mois.

BILAN FINANCIER PRÉVISIONNEL :

Montant du projet H.T : **374 102 €**
 Financé par :
 - Etat : 137 024 €
 - Région Occitanie : 100 000 €
 - Conseil Départemental : 23 774 €
 - Participation communale : 113 304 €



05/07/18



05/07/18



23/02/18



07/05/18



21/06/18

Eclairage public

En parallèle aux travaux d'enfouissement, la commune a lancé le renouvellement de l'éclairage public.

Le Parc National des Cévennes, postulant au label de Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) dont seul en France bénéficie le Pic du Midi (Hautes-Pyrénées), a lancé un plan de rénovation de l'éclairage public des communes adhérentes au PNC. Ce plan a pour but de préserver le ciel nocturne de la pollution lumineuse mais aussi de réduire les dépenses énergétiques et donc financières liées à cet éclairage en remplaçant notamment les éclairages habituels par des lampes de technologie LED consommant beaucoup moins d'électricité. Notre commune a décidé de profiter de ce

plan financé en partie par des fonds européens (FEDER) gérés par la Région. Le coût H.T est de **22 082 €** dont 8 115 € financés par les fonds européens (36.75 %), co-financement du SDEE 6 596 € (29.87 %) et 7 371 € par la commune (33.38 %). Cet investissement devrait être rentabilisé en 6 ans grâce aux économies d'électricité réalisées.

Le Conseil Municipal a délibéré pour une réduction de l'intensité de l'éclairage de moitié durant la nuit. Comme cela se pratique de plus en plus dans les communes environnantes, il sera toujours possible de passer à une extinction totale pour une partie de la nuit dans le futur.



BULLETIN MUNICIPAL DE LANUEJOLS

Enfouissement des réseaux

Dans le cadre du projet d'aménagement du village il a été décidé, de procéder en premier lieu, à l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques.

Le coût total de ces travaux est de 300 000 €. Ils ont été financés à 74% (222 000 €) par le SDEE et Orange et à 26% (78 000 €) par la commune.

Débuter fin septembre le chantier s'est

achevé au mois de décembre 2017, le planning prévisionnel ayant été quasiment respecté.

S'il n'y a pas eu de gros soucis, seulement quelques reprises et oublis à rattraper, les désagréments pour les riverains ont été contenus et ceux-ci ont su s'en accommoder, qu'ils en soient ici remerciés.

Si l'on se promène rarement le nez en l'air, il est difficile de se rendre compte des changements : les photos avant/après ci-contre montrent l'évolution esthétique certaine dont le village a bénéficié dans cette opération.



Plan départemental du Très Haut Débit

Le Département de la Lozère en partenariat avec le département du Lot et de l'Aveyron on lancé une consultation en Délégation de Service Public (DSP) auprès d'un opérateur unique. En décembre 2017 c'est le fournisseur orange qui a été choisi pour la réalisation et la mise en œuvre de déploiement du Très Haut Débit. Ce projet de très haut débit en Lozère consiste principalement à réaliser un réseau de fibres optiques jusqu'à l'abonné final (FTTH). Ce qui permet de faire transiter des données (TV, téléphone, internet, ...) avec des débits très importants. Il est prévu que toutes les habitations de la commune soient reliées. La commune participe financièrement à l'installation des nouvelles prises FTTH à hauteur de 10 150 €.

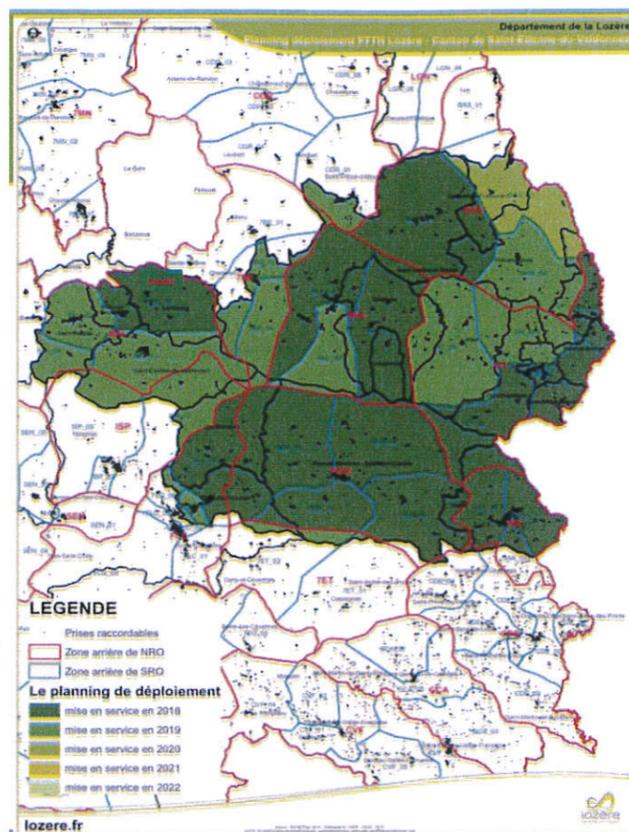
Le délai d'intervention des travaux se situe entre 2 et 5 ans. Lanuéjols fait partie des premières communes concernées par le déploiement puisse que la fibre devrait arriver fin 2018 début 2019.

REUNIONS D'INFORMATION TRÈS HAUT DÉBIT
ouvertes à la population

- MARDI 19 JUIN - 20 H 30 / PONT DE MONTVERT - Salle Polyvalente
- MERCREDI 11 JUILLET - 18 H / LE COLLET DE DEZE - Salle de l'école
- JEUDI 13 JUILLET - 18 H / SAINT ESTÈVE DU VALDONNEZ - Salle des fêtes
- JEUDI 19 JUILLET - 18 H / VILLYMONT - Salle de la commune - La Tour
- MARDI 24 JUILLET - 17 H 30 / LAMDOUX - Salle du plateau rural polyvalent
- JEUDI 26 JUILLET - 18 H / BOURG SUR COLARNE - Salle St Cassin - La Mairie

AL FIBRE
RESEAU LOZÈRE-ALLIANCE
LA FIBRE POUR TOUS

UN PROJET QUI VOUS CONCERNE TOUTS
- Couverture intégrale de territoire en fibre optique
- 60 427 prises optiques
- Investissement total : 1,01 M€ dont 300 000 € financés par la commune, 700 000 € de subvention de la Région et 20 % de financement local (Département et communes)
- Délais d'intervention de 2 à 5 ans sur tout le territoire
- 30 000 prises pour obtenir le raccordement après déploiement du réseau
- Un réseau fibre avec un taux de disponibilité de 99,999% (soit 5 minutes de panne par an)
- Un accès à toutes les offres commerciales (TV + téléphone + internet) à un prix compétitif (moins de 100 M€/an avec la fibre) (voir www.lozere.fr)



Projet sur le canton de Saint-Etienne

NOM COMMUNE	ZASRO	NB PRISES	ANNEE ETUDE	ANNEE LIVRAISON	Coûts Estimé 38€/prise
Brenoux	2	221			8398
	48BAL_00002	143	2018	2018	5434
	48BAL_00003	78	2018	2019	2964
Bédouès-Cocurès	4	480			18240
	48FLC_00006	3	2019	2019	114
	48FLC_00007	177	2018	2018	6726
	48FLC_00008	238	2019	2019	9044
	48PDM_00001	62	2018	2018	2356
Cubières	4	359			13642
	48BLE_00001	230	2018	2018	8740
	48BLE_00002	7	2018	2019	266
	48BLE_00003	28	2018	2018	1064
	48VIT_00005	94	2019	2019	3572
Cubiérettes	1	56			2128
	48BLE_00001	56	2018	2018	2128
Lanuéjols	2	203			7714
	487BE_00001	1	2018	2019	38
	48BAL_00002	202	2018	2018	7676
Pont-de-Montvert - Sud-Mont-Lozère	5	990			37620
	48PDM_00001	221	2018	2018	8398
	48PDM_00002	162	2018	2018	6156
	48PDM_00003	331	2018	2018	12578
	48PDM_00004	266	2018	2018	10108
	48VIT_00004	10	2018	2018	380

REUNIONS D'INFORMATION TRÈS HAUT DÉBIT

A cette occasion, Sophie Pantel, également Présidente du Syndicat Mixte Lozère Numérique, viendra présenter le projet très haut débit lozérien à la population dont notamment le planning de déploiement, les dates prévisionnelles de mise en service, la présentation des différentes modalités pour pouvoir bénéficier d'un raccordement... Sera également présent à cette réunion le délégataire en charge du déploiement et de la commercialisation du réseau : ALLiance Très Haut Débit.

Réunion publique à St Etienne du Valdonnez
Jeudi 12 juillet 2018 à 18 h,
salle des fêtes

Site internet de la commune



Le conseil municipal et le maire ont le plaisir de vous informer du prochain lancement du site Internet de la commune www.lanuejols-lozere.fr.

Avec l'évolution de nos modes de vie, l'accès à l'information est aujourd'hui facilité et accéléré grâce à internet et aux réseaux sociaux. Tout va très vite. Notre village est dynamique et veut voir plus loin que le bout de son clocher. Sa population, ses entreprises, ses associations ont besoin d'être connectées entre elles, mais aussi tournées vers l'extérieur. C'est pourquoi la commune a décidé de créer son site internet afin qu'il puisse répondre aux exigences

des besoins d'aujourd'hui et anticiper ceux de demain.

Le site aura une identité visuelle claire et personnalisée. On pourra par exemple trouver la liste des associations du village avec les coordonnées de chacune d'elles. Mieux faire connaissance avec l'équipe municipale, consulter les derniers comptes rendus des conseils municipaux, les différentes démarches administratives à effectuer, les documents d'urbanisme, les bulletins municipaux... et bien d'autres choses encore...

La navigation sera également adaptable au format smartphone et tablette.

Le secrétariat de mairie est dans les « starting-blocks » afin de finaliser le site internet au plus vite.

Le site internet www.lanuejols-lozere.fr devrait être opérationnel courant septembre 2018.



BOÎTES AUX LETTRES NON IDENTIFIABLES

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire que vous inscrivez vos NOMS sur votre Boîte Aux Lettres (B.A.L.).

Le facteur et plus particulièrement les vacataires, mais aussi les sociétés de messagerie rencontrent des difficultés lors de la distribution du courrier et des colis. En effet un grand nombre de boîtes aux lettres sont dépourvues de toutes indications nominatives.

Selon les conditions générales de vente de La Poste : « L'exécution de l'obligation de distribution requiert la présence chez le destinataire d'une boîte aux lettres située à l'entrée de la propriété, en bordure de la voie ouverte à la circulation publique, permettant d'assurer la sécurité des envois et la rapidité de la distribution dans le respect de la réglementation en vigueur... Conformément à l'article R. 111-14-1 du code de la construction et de l'habitation, les immeubles d'habitation dont le permis

de construire a été déposé postérieurement au 12 juillet 1979 doivent être équipés d'une boîte aux lettres normalisée accessible pour le préposé à la distribution (normes AFNOR NF D-404 et NF D-405). L'absence de boîte aux lettres, son inaccessibilité, l'absence d'indications nominatives... permettant de faire le lien entre les mentions portées sur l'envoi postal et celles figurant sur la boîte aux lettres, décharge La Poste de son obligation de distribution à l'adresse indiquée par l'expéditeur... ».

Aussi, afin d'éviter que votre courrier ne soit retourné à son expéditeur, veuillez à bien renseigner tous vos NOMS sur votre boîte aux lettres.



URBANISME / TRAVAUX

Bilan du programme de voirie 2017

Dans le cadre du programme de voirie du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement (SDEE) et du contrat territorial signé avec le Département, il a été octroyé une subvention d'un montant de 14 648 €.

Trois opérations ont été réalisées :



Hameau de Vareilles	8 964 €
Village de Lanuéjols	12 033 €
Les Terres Bleues, Lou Martoulet	17 940 €
TOTAL TTC	38 937 €

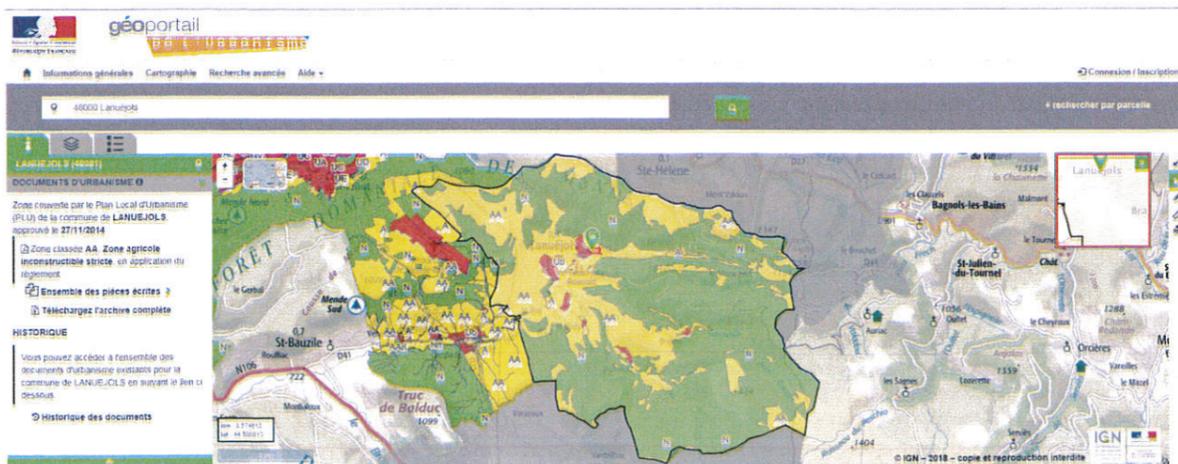
Programme de voirie 2018

Toujours dans le cadre du programme de voirie du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement (SDEE) et du renouvellement des contrats territoriaux 2018-2020 avec le Département, il a été alloué une subvention d'un montant de 25 532 €. Le programme pour cet année est :

VC. Route de Vareilles	63 830 €
TOTAL HT	63 830 €

Documents d'Urbanisme sur internet

Depuis le 1er juin 2018, tous les documents concernant le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la commune sont désormais consultables sur le site internet Géoportail de l'urbanisme : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr



Projet de sécurisation de la route de Brajon

Parmi les autres projets de la commune figure celui de la sécurisation de la route de Brajon. Cette opération pourrait être subventionnée à hauteur de 50 % par les amendes de police et être intégrée au programme de voirie 2018 avec les réfections des routes de Brajon et de Vareilles.

Une visite sur le terrain a été organisée le 10 février dernier en présence de Laurent BUISSON (habitant de Brajon) et de deux élus.

Trois zones à risque ont été identifiées :

En partant de Brajon, la première d'entre elles se situe dans le virage « du Valat de

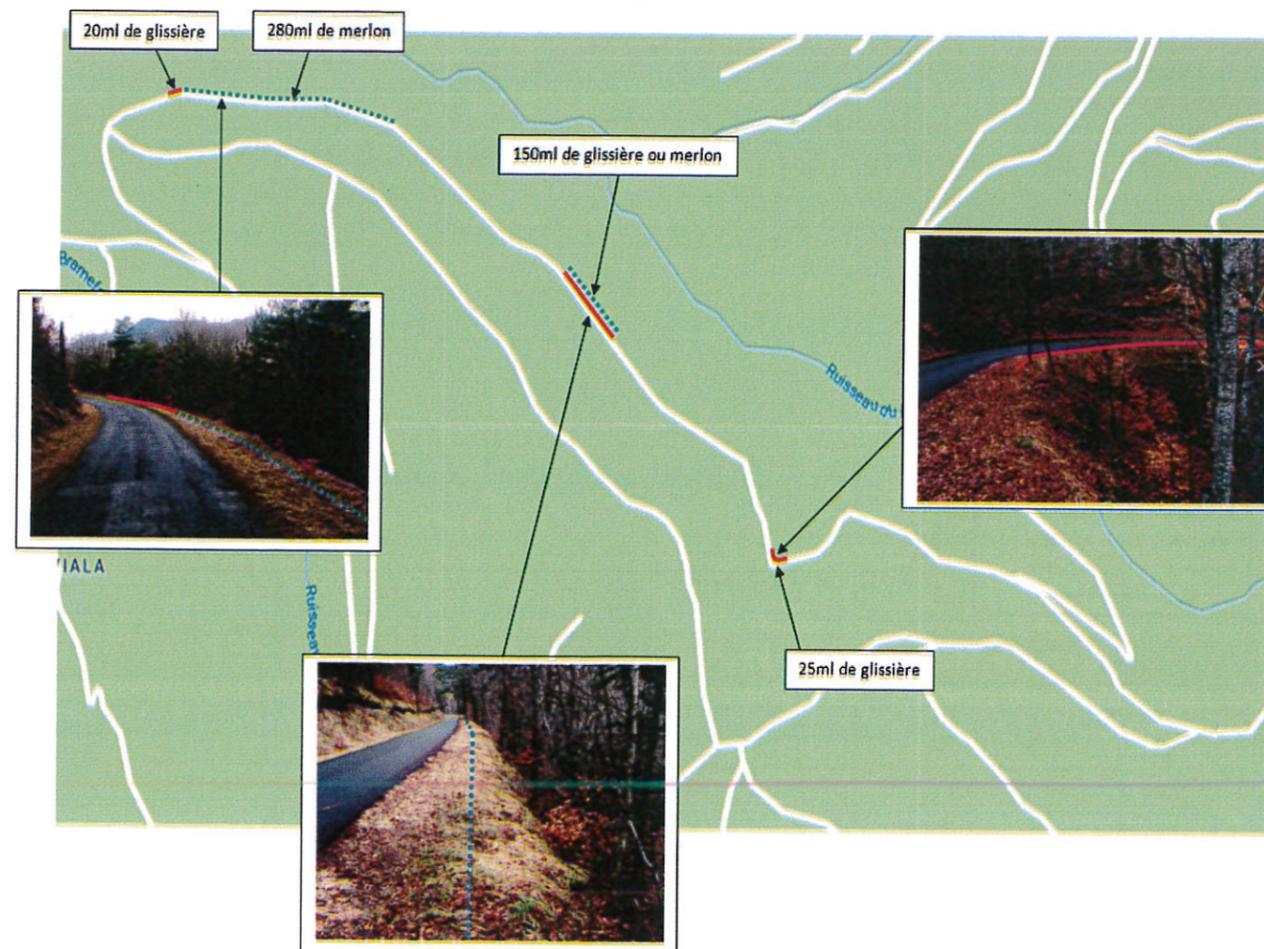
l'aven ». L'accotement est, par endroits, quasiment inexistant à l'intérieur de ce virage et un simple écart pourrait entraîner une chute en contrebas. La mise en place d'environ 25 mètres linéaires de glissière est envisagée.

La deuxième zone est à environ 700 mètres plus bas, dans la ligne droite où la chaussée penche de manière plus prononcée du côté de « la combe ». Cette portion de chaussée de 150 mètres linéaires pourrait être sécurisée soit par une glissière, soit par un merlon (talus de terre de plusieurs dizaines de centimètres de hauteur) afin d'empêcher toute glissade au-delà de l'accotement.

Enfin le dernier tronçon estimé dangereux est situé en amont du dernier virage avant la route de Vareilles et du chemin de Pougadière, dans la portion où la descente a une plus forte déclivité qu'ailleurs.

Un merlon d'environ 280 mètres linéaires longerait le bord de la route tout au long de cette descente, pour se terminer par 20 mètres linéaires de glissière à l'amorce du virage, afin de parer plus efficacement aux sorties de route en bout de ligne droite.

Le coût prévisionnel de la glissière galvanisée est de 45 € / mètre linéaire.



EAU / ASSAINISSEMENT

Régularisation des captages

Depuis maintenant plusieurs années, la fourniture d'eau potable en quantité suffisante pour tous les habitants de la commune a été une préoccupation prioritaire des élus. Cet objectif qui fait partie des compétences essentielles de nos petites communes rurales, nous a conduit notamment à prospecter et capter de nouvelles ressources (le Cros et la Nasse) et à mettre en place des dispositifs de traitement, là où cela était nécessaire. Aujourd'hui 4 dispositifs de traitement aux UV assurent la fourniture continue d'une eau de bonne qualité bactériologique pour les unités de distribution de Lanuéjols, Terres Bleues, Le Viala, Finiols, le Boy et Vitrolles.

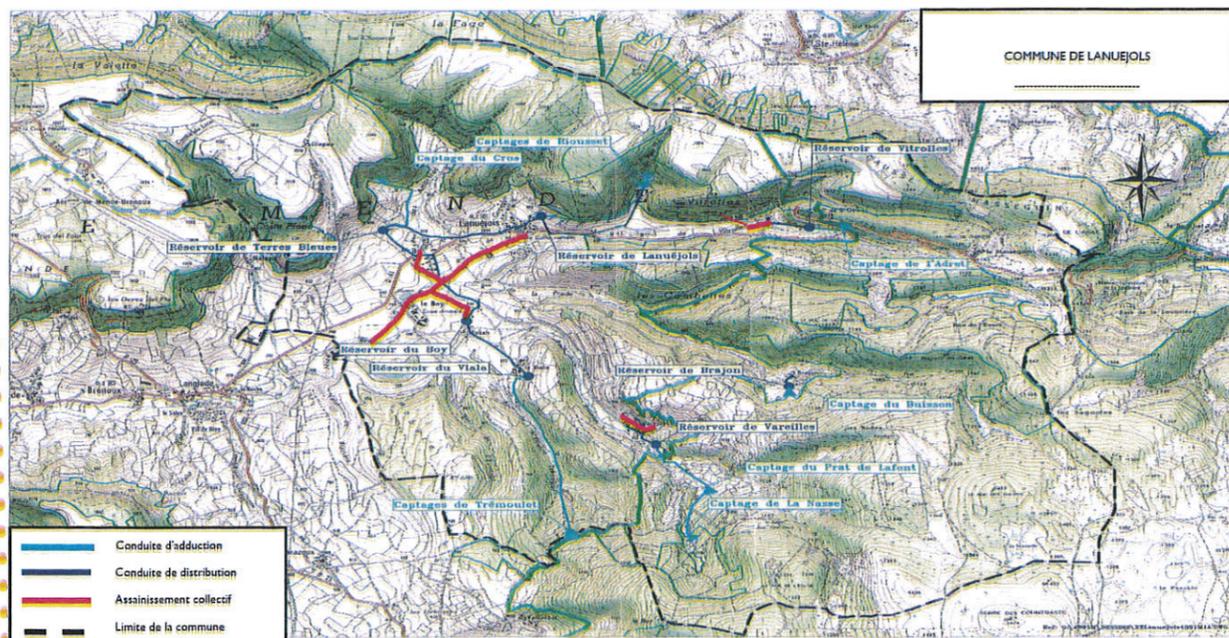
Parallèlement à ces travaux structurants sur les réseaux de distribution, nous avons engagé la procédure de régularisation de tous les captages. Cette procédure longue et complexe a permis, grâce à l'avis d'un hydrogéologue agréé, de définir les périmètres de protection immédiats et rapprochés et les travaux de protection à réaliser, ainsi que les servitudes à mettre en place. Une enquête publique et un arrêté préfectoral par captage sont venus conclure ce travail, qui s'est déroulé sur plusieurs années.

A ce jour, toutes les conventions avec les propriétaires privés ont été signées, les indemnités de servitude ont été versées,

et nous attendons toujours de finaliser la convention avec l'ONF, pour les captages de Rioussat, du Cros et de la Nasse.

Quant aux travaux de protection nécessaires, ils ont fait l'objet d'une étude conduite par le cabinet MEGRET, qui a chiffré cette opération à 186 250 €. Nous avons sollicité les financeurs pour ces travaux et pour l'instant nous attendons le retour des services de l'Etat, puisque le Conseil Départemental nous a accordé une subvention de 37 250 €, dans le cadre des contrats territoriaux.

Une fois tous les financements obtenus, ces travaux pourraient débuter en 2019.



Communiqué : Relève des compteurs d'eau



Relève des compteurs

Les agents communaux vont passer entre le 15 juillet et le 30 août afin de relever les compteurs d'eau. Nous vous remercions de faciliter l'accès au compteur et de prendre les mesures nécessaires si vous possédez un chien.

En cas d'absence une carte sera déposée dans votre boîte aux lettres sur laquelle vous voudrez bien nous transmettre impérativement avant le 15 septembre 2018 votre index en déposant la carte dûment complétée dans la boîte aux lettres de la mairie ou en nous communiquant votre relevé par courriel : village.lanuejols@wanadoo.fr. Il est très important de nous communiquer vos index de compteur, car, sans retour de ce dernier un tarif estimatif est alors effectué. Cela peut éviter bien des désagréments lors de la régularisation de la consommation réelle.

STOP AUX LINGETTES DANS LES TOILETTES !!!

Malheureusement, les années se suivent et se ressemblent !!!

Chaque année, un nombre incalculable de lingettes usagées sont jetées dans les réseaux publics de collecte des eaux usées. Ces petites serviettes humidifiées que l'on peut soi disant jeter dans les toilettes car étant « biodégradables » sont une des premières causes d'incident en ce qui concerne l'assainissement collectif. Celles-ci n'ont pas le temps de se dégrader dans le réseau et entraînent bien au contraire de nombreux dysfonctionnements sur le réseau d'assainissement :

- Obstruction / dégradation du branchement propre de l'usager (plus d'évacuation au niveau des maisons)
- Obstruction / dégradation du réseau de collecte publique.
- Obstruction / dégradation des pompes de relevages du réseau servant aux transports des eaux usées jusqu'à la station d'épuration.

Tous ces dysfonctionnements doivent donc faire l'objet d'interventions supplémentaires, les techniciens doivent faire face à une charge de travail plus importante et ainsi le coût est plus élevé. Ce qui n'est pas négligeable par rapport au budget d'assainissement, en effet ces incidents causent l'arrêt des pompes, des pannes, des réparations, l'évacuation et l'élimination des déchets. Étant donné que les coûts augmentent, il est possible qu'un jour cela se ré-

percute sur vos factures d'assainissement.

Rappel de l'article 6 du règlement d'assainissement :

Déversements interdits :

« Quelle que soit la nature des eaux rejetées et quelle que soit la nature du réseau d'assainissement, il est formellement interdit d'y déverser :

- tout déchet solide de type serviettes hygiéniques, protections diverses, lingettes diverses, serpillères et de manière générale tout résidu destiné à la collecte des ordures ménagères,
- des huiles végétales ou de synthèse à destiner à la déchèterie,
- des produits médicamenteux,
- des résidus de peintures, solvants ou diluants,
- des produits phytosanitaires,
- des eaux blanches ou vertes ou autres rejets issus des laiteries, fromageries,
- des hydrocarbures.

Plus globalement tout objet de nature à engendrer des dysfonctionnements de collecte et de traitement des eaux usées et donc de nature à induire des dommages sanitaires ou environnementaux (pollutions des sols, sous sols et milieux aquatiques), ainsi que d'une façon générale, tout corps solide ou non, susceptible de nuire soit :

- au bon état et au bon fonctionnement du réseau d'assainissement,
- au bon fonctionnement des équipements

d'épuration,
- au personnel d'exploitation des ouvrages d'évacuation et de traitement.

Le service d'assainissement peut être amené à effectuer, chez tout usager du service et à toute époque, tout prélèvement de contrôle, s'il l'estime utile au bon fonctionnement du réseau.

Si les rejets ne sont pas conformes aux critères définis dans le présent règlement, les frais de contrôle et d'analyse occasionnés ainsi que les frais d'hydrocurage correspondants seront à la charge de l'usager... »

Il est donc impératif de respecter des gestes simples afin d'éviter le déversement de ces déchets dans les réseaux mais également pour préserver vos propres installations domestiques qui peuvent aussi être endommagées.



I mois de déchets

Tarif eau 2018

Les tarifs eau et assainissement pour le rôle eau 2018

(facturation fin septembre 2018)

Aucune augmentation par rapport à 2017, à l'exception des taxes Agence de l'Eau Adour Garonne.

Eau :

Abonnement Maison : 34 € / Jardin : 17 €

Tarif eau : 1^{ère} tranche (0 à 120 m³) 0.75 € / m³

Tarif eau : 2^{ème} tranche (+ 120 m³) 0.30 € / m³

Assainissement collectif :

Abonnement : Maison : 36 €

Tarif tranche unique : 0.70 € / m³

Taxes Agence de l'Eau Adour Garonne :

	2017	2018
Redevance collecte	0.245	0.250
Redevance pollution	0.320	0.325

Produit rôle eau 2017

Nombre de Compteur : 194

Eau en m ³ :	10 597 €
Eau abonnement :	6 312 €
Redevance collecte :	3 368 €
Redevance pollution :	5 959 €
Redevance prélèvement :	757 €
Assainissement :	5 604 €
Assainissement en m ³ :	9 808 €

Total du rôle eau : 42 405 €

Taxe de branchement

Depuis le 1^{er} janvier 2014 le forfait de branchement au réseau d'une construction nouvelle ou réhabilitée est de :

- ⇒ 500 € pour le réseau Eau
- ⇒ 500 € pour le réseau Assainissement



Finances Locales

RÉALISÉ 2017

2017	Budget Principal		Budget Eau / Assainissement		C.C.A.S	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	226 370 €	126 437 €	72 665 €	67 406 €	2 979 €	
Recettes	294 750 €	129 000 €	63 657 €	104 180 €	3 500 €	
Résultat exercice	68 380 €	2 563 €	- 9 008 €	36 774 €	521 €	
Résultat reporté N-1	111 699 €	495 877 €	46 050 €	94 838 €	527 €	
Résultat de clôture	+ 180 079 €	+ 498 440 €	+ 37 042 €	+ 131 612 €	1 048 €	

Concernant le budget de la Zone Artisanale de Terres Bleues il a été transféré à la communauté de communes Mont Lozère le 1er janvier 2017

Fiscalité communale

Impôts 2017 : pas de hausse

Après l'augmentation de 2,8 % en 2014 justifiée par la charge financière nouvelle des temps d'activités périscolaires l'année 2015 ne connaîtra pas d'augmentation de fiscalité communale. Les bases d'imposition 2016 ont généré un produit de 77 405 €.

2017	Base	Taux	Produit
Taxe Habitation	345 700	8.32 %	28 762 €
Foncier Bâti	259 400	11.50 %	29 831 €
Foncier Non Bâti	12 300	174.53 %	21 467 €
Cotisation Foncière des Entreprises	7 900	24.13 %	1 906 €
Total produit			81 966 €

Subventions aux associations

Subventions 2017: 8 200 €

Amicale pompiers St Etienne du Valdonnez	200 €
Association Parents d'Elèves	1 800 €
Compagnie L'Hiver Nu	1 000 €
Club des 3 vallées	450 €
Foyer Rural de Langlade	300 €
Foyer Rural de Lanuéjols	2 400 €
Gym dynamique	100 €
Gymnastique volontaire Valdonnez	200 €
Les chemins Urbain V	200 €
Ligue contre le cancer	200 €
Œuvres des pupilles de Lozère	100 €
ONAC Bleuets de France	100 €
Prévention routière	100 €
Restaurants du cœur	150 €
Tennis club Valdonnez	200 €
Valdonnez Football club	700 €

PRÉVISIONNEL 2018

BUDGET 2018

Les deux budgets ont été votés au cours de la même séance le 12 avril dernier. Respectivement ils s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Le budget du CCAS a été voté le 13 avril dernier.

2018	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal	378 969 €	1 004 83 €
Budget Eau / Assainissement	80 094 €	337 264 €
Budget CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales)	3 121 €	

OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT PRÉVUES :

Budget Principal : Travaux d'aménagement du village ; Eclairage public programme FEDER ; Travaux de voirie 2018 dans le cadre des contrats territoriaux 2018-2020 ;

Fiscalité communale

Taux d'imposition 2018

Cette année encore la commune a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition

2018	Base	Taux	Produit
Taxe Habitation	357 300	8.32 %	29 727 €
Foncier Bâti	270 800	11.50 %	31 142 €
Foncier Non Bâti	12 400	174.53 %	21 642 €
Cotisation Foncière des Entreprises	10 000	24.13 %	2 413 €
Total produit			84 924 €

Subventions aux associations

Subventions : 6 950 €

Amicale pompiers St Etienne du Valdonnez	200 €
Association Parents d'Elèves	1 500 €
Compagnie L'Hiver Nu	1 000 €
Club des 3 vallées	450 €
Foyer Rural de Langlade	800 €
Foyer Rural de Lanuéjols	1 400 €
Gym dynamique	100 €
Gymnastique volontaire Valdonnez	200 €
Les chemins Urbain V	200 €
Ligue contre le cancer	200 €
F.N.A.C.A	100 €
Prévention routière	100 €
Valdonnez Football club	700 €



Vie municipale et communale

Election municipale partielle du 28 janvier 2018

Le dimanche 28 janvier 2018 a eu lieu une élection municipale partielle pour remplacer cinq conseillers démissionnaires.

A l'issue du scrutin qui s'est clôturé à 18 heures la liste des candidats à obtenue les suffrages suivants dès le premier tour :

- ◇ Mme LEDENT Marlène 112 voix,
- ◇ Mme BUISSON Rachel 109 voix,
- ◇ Mme GAULT Stéphanie 108 voix,
- ◇ M. GERBAL Camille 108 voix,
- ◇ M. CAUSSE Jean-Louis 98 voix.

Lors du premier conseil municipal des nouveaux élus qui s'est tenu le 1er février 2018, il a été procédé à l'élection du 3ème Adjoint au Maire en remplacement de Mme Adeline BOUISSON.

Madame Marlène LEDENT s'est portée candidate à ce poste. Elle a été élue à la majorité absolue. Elle occupe donc la fonction de 3ème adjoint en charge des affaires scolaires.

Composition du Conseil Municipal

Maire : Christian BRUGERON

1er Adjoint au Maire : Gilbert BRUEL

2ème Adjoint au Maire : Frédéric DUVERT

3ème Adjointe au Maire : Marlène LEDENT

Conseillère Municipale : Magali DIDES

Conseiller Municipal : Jean-Michel CHOLEWKA

Conseiller Municipal : Laurent CADEAC

Conseillère Municipale : Rachel BUISSON

Conseillère Municipale : Stéphanie GAULT

Conseiller Municipal : Camille GERBAL

Conseiller Municipal : Jean-Louis CAUSSE

Délégués aux organismes

Titulaires	Suppléants
Communauté de Communes Mont Lozère	
BRUGERON Christian	
BRUEL Gilbert	
Commission d'Appel d'Offres (C.A.O)	
PRESIDENT : BRUGERON Christian	
BRUEL Gilbert	CHOLEWKA Jean-Michel
CADEAC Laurent	CAUSSE Jean-Louis
DUVERT Frédéric	DIDES Magali
C.C.A.S	
PRESIDENT : BRUGERON Christian	
Membres Conseil Municipal	Membres nommés
CADEAC Laurent	SALLES Nadia
CHOLEWKA Jean-Michel	LAHONDES Pierre
DIDES Magali	PAUC Odette
GAULT Stéphanie	
S.D.E.E	
DUVERT Frédéric	
Syndicat Mixte Numérique	
DUVERT Frédéric	CADEAC Laurent
A.GE.DI	
BRUGERON Christian	
Référent P.N.C	
CADEAC Laurent	
SECTIONNAUX	
BRUEL Gilbert	
CADEAC Laurent	
DUVERT Frédéric	
COMMUNICATION	
CADEAC Laurent	
CHOLEWKA Jean-Michel	
DUVERT Frédéric	

Etat Civil

Les naissances de l'année 2017	
	Jennifer PAGES—MILOT 06 janvier
	Lewis DANIEL 26 février
	Eliana PRATLONG 25 mars
	Félix LUNEAU 03 mai
	Liam PREVOT 05 juillet
	Aliénor DUPEU 08 septembre
	Liséa ROUX 14 octobre
	Rose LARGUIER 15 décembre

Les mariages de l'année 2017	
	Nicolas MENA / Patricia RANC 12 août
	Francisco LOPEZ / Karine MENA 09 septembre

Les décès de l'année 2017	
	Christophe VOLLET 29 janvier
	Jean-Marie BEYSSI 27 avril
	Roger LECLERCQ 09 septembre

Sonorisation de l'église

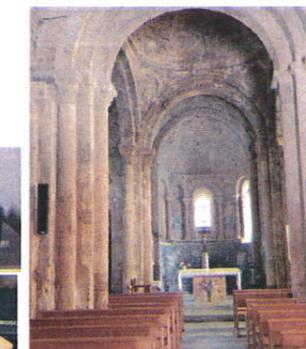
En 2017 le Conseil Municipal a décidé de faire réaliser les travaux de sonorisation de l'église, afin d'en améliorer l'acoustique lors des offices et autres célébrations.

L'entreprise SCHEFFER a été missionnée pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 4 053 € TTC.

L'installation du matériel s'est déroulé courant juin 2017.

Les équipements installés sont :

- 2 Haut-parleurs colonne,
- Récepteurs micro sans fil,
- 2 pieds de micro
- 1 haut-parleur extérieur.



Nouveaux équipements salle communale



La salle communale a subi un petit « lifting » En premier lieu il y a eu la réfection des peintures dans la cuisine. Ensuite les luminaires de la cuisine et des sanitaires ont été remplacés par de l'éclairage LED plus économique et moins énergivore. Et en dernier lieu un lave-vaisselle professionnel, une plonge, une douchette et un four à micro-ondes ont été installés Le coût total est de 2 901 € H.T.



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



OCCITANIE - Plan Préfecture Nouvelle Génération PPNG
Vos démarches à portée de clic

FERMETURE DÉFINITIVE DES GUICHETS DE LA PRÉFECTURE, CNI, PASSEPORT, PERMIS DE CONDUIRE ET CARTE GRISE (CIV) DEPUIS LE 6 NOVEMBRE 2017



Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle gov.fr
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

www.ants.gouv.fr

Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :

- Duplicate
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule
- Autre motif

Je fais ma demande en ligne <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler. Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre au vendeur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie ⁽¹⁾

J'identifie une mairie ⁽²⁾ dans laquelle je peux faire ma démarche. **Je prends obligatoirement rendez-vous**

Le jour du rendez-vous je dépose mon dossier complet au guichet qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie ou la demande a été faite.

Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie ⁽¹⁾

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>

J'identifie une mairie ⁽²⁾ dans laquelle je peux faire ma démarche. **Je prends obligatoirement rendez-vous**

Le jour du rendez-vous je dépose mon dossier complet au guichet qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie ou la demande a été faite.

Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie. En cas de perte, je la déclare en ligne : Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.

Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur <https://immatriculation.gouv.fr>, rubrique «services associés» puis «immatriculer mon véhicule».

HORAIRES D'OUVERTURE DES MAIRIES HABILITÉES À RECEVOIR DES DEMANDES DE PASSEPORTS ET DE CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ (CNI).

Mairies	Jours d'ouvertures	Horaires	Sur rendez-vous	Téléphone
FLORAC	Du lundi au Vendredi	8h30-12h00 / 14h00-17h30 (sauf lundi après-midi)	NON	04 66 45 00 53
LA CANOURGUE	Du mercredi au vendredi Samedi matin	8h30-12h00 / 14h00-16h00	NON	04 66 32 81 47
LE COLLET DE DEZE	Lundi, mardi, jeudi, vendredi Mercredi	8h30-12h00 / 14h00-17h00 9h00-12h00	OUI	04 66 45 50 14
LANGOGNE	Du lundi au Vendredi Samedi matin	8h00-12h00 / 13h30-17h00	OUI	04 66 69 10 33
MARVEJOLS	Du lundi au Vendredi	13h30-16h00	OUI	04 66 32 00 45
MENDE	Du lundi au Vendredi	8h15-11h15 / 13h30-16h30	OUI	04 66 49 40 22
MEYRUEIS	Du lundi au Vendredi	13h30-17h00	OUI	04 66 45 62 64 04 66 45 31 33
SAINT CHELY D'APCHER	Du lundi au Vendredi	8h30-12h00 / 13h30-17h30 (sauf vendredi jusqu'à 17h)	OUI	04 66 31 00 67
VILLEFORT	Mercredi et vendredi	9h00-11h30	OUI	04 66 46 80 26

La mairie de Lanuéjols vous accompagne dans vos démarches :

- La mairie n'est pas habilitée à instruire les dossiers de CNI et de passeport. Cependant vous pouvez retirer en mairie le document CERFA de demande de CNI et de passeport ainsi que la liste des pièces à fournir, (uniquement si vous ne faites pas la pré-demande par internet).
- Le secrétariat peut vous accompagner vers la pré-demande en ligne. Cela réduit le temps du rendez-vous et facilite l'enregistrement. **Il convient de contacter le secrétariat de mairie pour convenir d'un rendez-vous.**

Allongement de cinq ans pour les cartes d'identité (de 10 à 15 ans) :

- * Pour les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- * Pour les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles sont valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie : Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens âgés de 16 ans (né en 2002 pour cette année) doivent se présenter en mairie de leur domicile avec :

- le livret de famille de leurs parents,
- une pièce d'identité pour se faire recenser.

Ceux qui ne sont pas recenser doivent régulariser leur situation auprès de la mairie.

Cette démarche **obligatoire** doit être faite à la mairie de son domicile. Une attestation de recensement est alors délivrée.

Celle-ci sera réclamée lors d'une inscription pour un examen ou un concours soumis au contrôle d'une autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, conduite accompagnée etc...).

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

Une fois le recensement effectué, les jeunes participent à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). A la fin de cette journée, organisée en principe l'année suivant le recensement, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JAPD, également obligatoire pour toute inscription.

Les enseignants

M. Antoine LARGUIER – Directeur – poursuivra son enseignement auprès des maternelles. (Toute Petite Section, Petite Section et Moyenne Section).

Mme Lauriane CHABREUIL prendra en charge les enfants des classes de Grande Section et de Cours Préparatoire.

M. David BORNE ne sera plus là à la rentrée. En effet il a reçu sa mutation pour l'île de la Réunion. Son remplaçant ne sera connu que fin août. Il aura la charge de l'enseignement des classes de Cours Élémentaires 1^{ère} et 2^{ème} année ainsi que le Cours Moyen 1^{ère} année.

Il est à noter que l'école n'aura pas de Cours Moyen 2^{ème} année dans ses effectifs pour cette rentrée scolaire.

Les effectifs

Depuis quelques années ils ne cessent d'augmenter, montrant ainsi la bonne santé de notre école.

Les enfants seront répartis en 3 classes :

Cycle 1			Cycle 2		Cycle 3			TOTAL
TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	
8	8	4	5	6	7	2	3	
20			11		12			43

Le personnel communal

Mmes MAZOYER et BRAGER poursuivent leurs activités respectives garderie/cantine/ménage et aide maternelle /ménage. Du fait du grand nombre de tout-petits, Mme BRAGER viendra en renfort

à Mme MAZOYER au moment du goûter ainsi qu'au début de la garderie du soir.

Les services



Garderie

Elle est assurée tous les jours le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h00. **Elle est gratuite.**



Cantine

Le service est assuré tous les jours. Les repas préparés par le centre du Boy sont transportés peu avant midi, jusqu'à l'école, en containers sanitaires par Mme MAZOYER.

Le centre facture le repas 4,60 € à la commune qui demande aux familles une participation de 2,70 € (inchangé depuis 2009). Le repas est facturé à prix coûtant aux enseignants et est gratuit pour les 2 agents communaux.

Le règlement intérieur de la cantine scolaire sera joint à la première facture dès la rentrée prochaine.



★ RENTRÉE 2018-2019 ★
INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Pour pouvoir être inscrit à l'école l'enfant doit :

- ⇒ avoir 2 ans révolu,
- ⇒ être propre,
- ⇒ être à jour de ses * vaccinations.

Les inscriptions se font auprès du secrétariat de mairie le lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi.

Vous devez vous munir de (originaux et copies) :

- Le livret de famille,
- Un justificatif de domicile (facture EDF, Téléphone, avis d'imposition, quittance de loyer... de moins de 3 mois),
- Les pages « *vaccinations obligatoires » du carnet de santé,
- Du jugement de divorce spécifiant les conditions de garde du / des enfant(s) (le cas échéant),
- Du certificat de radiation pour les élèves déjà scolarisés dans un autre établissement l'année précédente.

Faites ensuite enregistrer l'inscription de votre enfant par le directeur de l'école élémentaire en présentant :

- le certificat d'inscription délivré par la mairie ;
- un document attestant que l'enfant a subi les * vaccinations obligatoires pour son âge (carnet de vaccination par exemple).

* Enfants nés avant 2018 : La vaccination obligatoire (sauf contre-indication médicale) est au nombre de trois : le D.T.-POLIO contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite.

PRÉSENTATION DE L'A.P.E

Créée en octobre 1985, l'Association de Parents d'élèves de l'école publique de Lanuéjols avait alors pour mission de s'occuper des activités "annexes" de l'école, telles que la cantine, les sorties scolaires, les rencontres sportives, etc. Aujourd'hui, même si l'objectif reste le même, ses modalités de mise en œuvre ont quelque peu évolué. En effet, la cantine scolaire est maintenant gérée depuis plusieurs années par la commune. Plus récemment, en 2016, la disparition de la Communauté de communes du Valdonnez (à l'occasion de la redéfinition des périmètres des communautés de communes), a entraîné avec elle la fin du Contrat éducatif local qui finançait en grande partie les activités scolaires. Depuis cette date, l'APE essaie, par les différentes opérations menées, de soutenir financièrement les projets des enseignants et de maintenir la dynamique pédagogique qui caractérise l'école de Lanuéjols. Ainsi, les ressources de l'Association proviennent des cotisations, des actions menées et des subventions de fonctionnement, versées par la commune de Lanuéjols ainsi que par le Conseil départemental, des subventions d'actions (comme la subvention versée par le Conseil départemental pour le transport en bus vers la piscine de Mende). Depuis maintenant deux ans, afin de diversifier et de multiplier les sources de financement, l'APE a mis en place de nouvelles opérations : tenue d'un stand à Hyper U en décembre, mise en place d'un Loto à l'automne. Ces opérations viennent s'ajouter aux autres actions qui rythment la vie de l'école et du village : vente de pizzas la veille de chaque vacances scolaires, vente de chocolats de Noël, vente de brioches, repas de Noël ou de Carnaval en fonction des spectacles mis en place par l'école, Marché de Printemps, photos de classes, fête de fin d'année, etc

BILAN DES ACTIONS MENÉES :

Grâce aux actions menées : vente des pizzas, chocolats de Noël, tenue d'un stand à Hyper U en décembre, vente de brioches, Loto... L'APE a également tenu un Marché de Printemps en partenariat avec la Pépinière du Valdonnez, à l'occasion de la Fête du Pain, organisée par le Foyer rural de Lanuéjols, le 6 mai dernier. Sans oublier la traditionnelle photo de classe avec un merci particulier à Laurent Cadéac, "photographe officiel" de l'école, qui se charge de tirer le portrait de nos enfants.

Et enfin pour clôturer cette année scolaire la fête de l'école qui s'est déroulée le 29 juin dernier avec le spectacle de fin d'année donné par l'ensemble des élèves, de l'école, et, à l'issue du spectacle les villageois et les familles présentement ont pu se retrouver autour de la buvette.

Cet argent récolté sera mobilisé pour les projets pédagogiques de l'année scolaire 2018-2019.



Enfin, nous profitons de la publication du Bulletin municipal pour vous donner rendez-vous à l'occasion du deuxième Loto de l'école, qui se déroulera, comme la première édition à la salle des fêtes de Langlade.

LE DIMANCHE 11 NOVEMBRE 2018, (après-midi)

En espérant vous y retrouver nombreux !

ALSH des Petits malins, Foyer Rural Langlade - Brenoux



Chaque mercredi après-midi de 07 h 30 à 18 h et lors de certaines vacances scolaires, le Foyer Rural de Langlade Brenoux organise un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les enfants de 4 à 11 ans.

Avec des grands objectifs pédagogiques de socialisation, de découverte, de responsabilisation et l'envie de rendre l'enfant acteur de son accueil de loisirs, l'équipe d'animation cherche à offrir aux jeunes des activités variées en utilisant des pédagogies actives (pédagogie de projet...)

Tout au long de l'année, le programme d'animation est construit autour de trois grands axes :

- Proposer un lieu de rencontre, d'échange et d'émancipation pour les enfants du Valdonnez et d'ailleurs

- Eveiller aux activités manuelles, physiques et artistiques pouvant amener à des pratiques régulières

- Sortir, jouer, découvrir, jouer et construire dans la nature

L'ALSH des petits Malins est conventionné par la CCSS de la Lozère, Dispose d'un agrément DDCSPP : 0480001CL000117, et d'un agrément d'éducation populaire de la DDCSPP : JEP48-078-29



Grille tarifaire

	Journée 7h30-18h	Demi-journée 07h30-12h30/14h-18h	Demi-journée et repas 12h - 18h / 08h-14h
Tarifs	14 €	7 €	10 €

Tableau de participation CCSS et famille en fonction de votre coefficient familial

Quotient Familial	CCSS	FAMILLE
De 0 à 550 €	9.1	4.9
De 551 à 650 €	6.3	7.7
De 651 à 750 €	3.5	10.5
De 751 à 800 €	0.7	13.3

Journée type :

08h-09h 30 : Accueil, petit déjeuner (pain, beurre, chocolat au lait) et jeux libres avec l'adulte (dessin, coloriage, jeux de société, puzzle...).

09h30 -09h 45 : Rassemblement du groupe, explication de la matinée et inscription dans les différents ateliers au choix (observation naturaliste, construction et jeux nature, atelier cuisine préparation du goûter, atelier sensibilisation aux arts du cirque...)

09h45-11h 15 : Ateliers au choix. Proposé en cohérence avec les envies et besoins des enfants.

11h15-12h : Jeux libre encadrés,

12h 00 : Accueil des enfants arrivant pour le repas

12 h30 - 13h15 : Repas (fournis par les parents)

13 h 15 - 13h45 : Temps calme (sieste pour les enfants ayant besoin de se reposer), puzzle, jeux de société, coloriage, lecture...

13h45 -14h00 : Ateliers jeux libres encadrés et accueil des enfants de l'après-midi

14h 00 : Rassemblement des enfants, explication de l'après-midi

14 h - 16 h00 : Atelier dirigé sur un thème, grands jeux, visite...

16 h-16h 30 : Goûter puis bilan de l'activité avec les enfants.

16 h 30- 18 h : Ateliers jeux libre encadrés : parcours d'habileté motrice (gym, cerceaux, ballon), bricolage (pâte à modeler, dessin, découpage, collage, puzzle), lectures, accueil des parents, temps de liaison avec chaque parent.

Contact Foyer Rural : (Cécile & Jérôme) Salle des fêtes de Langlade - Brenoux , 48000 BRENOUX

04 66 48 00 19 / foyer.rural.brenoux@wanadoo.fr

Les rendez-vous de l'été à Lanuéjols

Le Pays d'Art et d'Histoire Mende et Lot en Gévaudan vous propose :

LES MARDIS DETENTE

La fin d'après-midi des mardis est l'occasion cette année de découvrir un site historique autrement, à travers la pratique du Yoga, du Pilates ou du stretching. Une bonne façon d'en savoir un peu plus sur certains monuments, de pousser la porte d'autres et de poursuivre votre activité annuelle ou d'en découvrir de nouvelles !

Pas d'inquiétude, les professeures et les guides s'adaptent à vos besoins et attentes !

Pensez à prendre un plaid ou une serviette et un tapis de sol si vous avez.

Réservation obligatoire au Pays d'art et d'histoire au 04 66 31 27 39. Tarif : 6€ / gratuit pour les moins de 12 ans



Mardi 17 juillet

Lanuéjols, château du Boy

Visite-Pilates & stretching du château du Boy, site emblématique du Valdonnez en compagnie de Nelly Lafont, animatrice de l'architecture et du patrimoine et Angéline Testud, éducatrice sportive.

RDV devant le site, 18h30

Mardi 31 juillet

Lanuéjols, mausolée

Visite-Pilates & stretching du mausolée gallo-romain, monument unique en France, en compagnie de Nelly Lafont, animatrice de l'architecture et du patrimoine et Angéline Testud, éducatrice sportive.

RDV devant le site, 18h30

Mardi 7 août

Lanuéjols, mausolée

Visite-Yoga du mausolée, site majeur de l'histoire des Gabales en compagnie d'Elsa Loupandine, guide conférencière et Olivia Charpentier, professeure de yoga.

RDV devant le site, 18h30

LES JEUDIS INSPIRES

Les jeudis matins de juillet et août, le Pays d'Art et d'histoire vous propose de prendre de grandes inspirations pour sentir et ressentir les monuments ! Ces matinées sont l'occasion de découvrir les sites remarquables du territoire à travers le dessin ou par l'odorat !

Avis aux amateurs comme aux confirmés en dessin, l'essentiel est de se faire plaisir. Le matériel pour le dessin est fourni. Enfin, pour ceux qui souhaiterait prolonger ces bons moments, pensez à prendre un pique-nique.

Réservation obligatoire au Pays d'art et d'histoire au 04 66 31 27 39. Tarif : 6€ / gratuit pour les moins de 12 ans.



Jeudi 12 juillet

Lanuéjols, mausolée

Visite olfactive du mausolée de Lanuéjols en compagnie de Catherine Degouy, énergéticienne et olfactothérapeute et Nelly Lafont, animatrice de l'architecture et du patrimoine.

RDV devant le monument, 10h

Jeudi 2 août

Lanuéjols, château du Boy

Visite-dessin du château du Boy, un des mieux conservés de la vallée du Lot, par Peter Weir, artiste plasticien et Nelly Lafont, animatrice de l'architecture et du patrimoine.

RDV devant le monument, 10h



LE FESTIVAL MUSICAL DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Vendredi 27 juillet à 20h30

AMUSEL, Château du Boy, Lanuéjols - Entrée : libre: participation

Ravel, Ibert, Sperger, Ewazen, Telemann, Farkas & Poulenc

- Anaïs BENOIT, flûte traversière
- Catherine DEMONCHY, alto
- Atahualpa FERLY, guitare
- Jérôme ARGER-LEFÈVRE, Corinne
- JEANSONNIE, Arnaud LEHMANN, violon
- Éric LANCELOT, contrebasse
- François MICHELS, tromboniste
- Frédérique MOINE, clarinette
- Marc MOUGINOT, basson et fagot
- Véronique PÉRISSE, hautbois
- Guillaume PLATERO, trompette
- Pierre ROUGERIE, cor.

Vie associative

Le Café-Ciné du Valdo



Lancé le 13 septembre 2013, le Café-Ciné du Valdo a donné sa dernière séance le 8 juin 2018. Durant cinq saisons, 964 spectateurs ont visionné 49 films de 12 pays différents et généré 218 adhésions au Foyer Rural.

Chaque saison, une séance était consacrée aux enfants et une séance au cinéma local (Lozère, Aveyron...) en présence du réalisateur. Certaines séances ont été coorganisées avec d'autres associations : le Foyer Rural de Langlade, l'ALEPE ou l'AMAPP du Gévaudan notamment.



Les spectateurs ont aussi pu déguster les délicieux mets préparés par l'équipe, le plus souvent en rapport avec le pays d'origine du film : leurs papilles ont donc aussi bien voyagé, certains ne venant même que pour la partie restauration...

Créé dans le double but de faire découvrir un cinéma un peu différent mais de qualité, et de favoriser du lien social au sein du village et du Valdo, on peut estimer que le Café-Ciné a été une réussite.

Les évolutions familiales et professionnelles des organisateurs ajoutées à un essoufflement de la fréquentation ont amené son arrêt. La salle communale est donc maintenant libre un vendredi par mois et prête à accueillir toute proposition pour animer la vie de notre village !



Foyer Rural de Lanuéjols

Le Foyer Rural a élu pour l'année 2017 / 2018 un nouveau bureau composé de nouveaux membres qui intègrent l'équipe déjà en place. La présidence est toujours assurée par Mélanie GERBAL qui est épaulée par le vice-président Benjamin BRUEL. La trésorière : Mélanie CHABERT est épaulée par Yvan CLAVEL. La secrétaire : Samantha ROUX est aidée par Cédric ROUX.

Les animations pour 2017 / 2018 :

- Le Foyer rural organise 2 concours de belote dans l'année.
- Le premier a eu lieu au mois de Février et l'autre au mois de Mars.
- La traditionnelle fête du pain a eu lieu début le 6 mai, avec comme nouveauté cette année le marché aux fleurs organisé par l'A.P.E de Lanuéjols.



Cette année le Foyer Rural a partagé le temps d'une soirée une rencontre avec l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Lanuéjols, ce qui a permis aux 2 associations de faire connaissance pour pouvoir peut-être à l'avenir animer ensemble des activités. Ils comptent sur la population de Lanuéjols pour permettre au Foyer Rural de continuer d'exister en participant aux activités en tant que bénévoles ou simplement comme participants.

Lanuéjols en fête

11 et 12 août 2018

Elle se déroulera comme chaque année à l'aire de jeux près du Mausolée.

Au programme cette année :

SAMEDI 11 AOÛT

- 9 H 00 : Balade VTT, départ 9 H 30,
- 14 H 30 : Concours de pétanque en doublette,
- 19 H 00 : Apéritif,
- 23 H 00 : Soirée disco avec « JUKEBOX »,



DIMANCHE 12 AOÛT

- 14 H 30 : Concours de pétanque en triplette,
- 18 H 00 : Concours de vélos fleuris
- 18 H 00 : Bal musette avec l'orchestre « TONUS MUNETTE »,
- 19 H 00 : Apéritif,
- 20 H 00 : Repas préparé par l'Auberge de Langlade (13 € / Pers., réservation possible durant le weekend à la buvette. Possibilité de réserver jusqu'au soir même).



Spectacle pour les enfants le dimanche après-midi, et durant toute la fête, jeux gonflables pour les enfants, petite restauration possible à la buvette.

ENVIRONNEMENT

Le PLPD Centre-Lozère pour vous aider à réduire vos déchets

24 communes réparties sur les Communautés de Communes Cœur de Lozère, Mont-Lozère et Randon Margeride sont couvertes par un **Programme Local de Prévention des Déchets : le PLPD Centre-Lozère**.

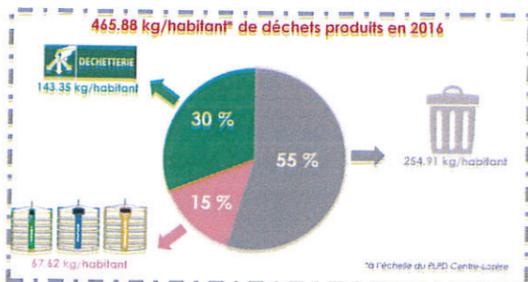
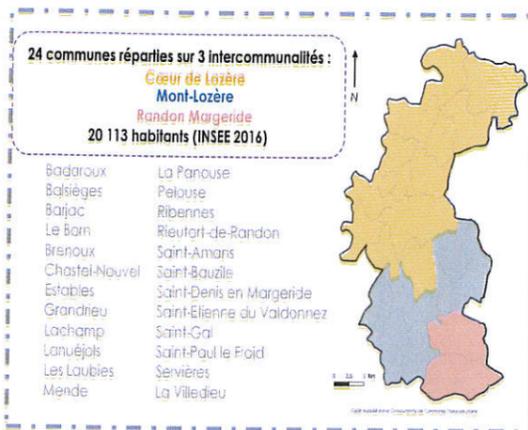
Notre commune fait partie de ce périmètre.

Soutenu par le Conseil départemental de la Lozère et par l'ADEME Occitanie, ce programme a pour objectif de sensibiliser la population par des **actions de prévention** de manière à atteindre une **réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés pour 2020**.

Ordures ménagères, tri sélectif, apports en déchèterie, ce sont tous les déchets qui doivent être réduits. Au total la diminution attendue s'élève à près de 46 kg par habitant.

Le Programme Local de Prévention des Déchets est présent pour vous aider dans cette démarche de réduction au travers de :

- ◆ L'animation d'ateliers sur le tri et la prévention des déchets à destination d'un public scolaire (action en cours)
- ◆ L'organisation d'ateliers sur la confection de produits « faits maison » afin de diminuer l'achat de produits emballés (actions en cours)
- ◆ L'organisation de visites du centre d'enfouissement du Redoundel et de la ressourcerie l'ARECUP (action en cours)
- ◆ L'appui dans l'organisation d'évènements éco-responsables (action à venir)
- ◆ L'information et l'aide au compostage (action à venir)
- ◆ La lutte contre le gaspillage alimentaire (action à venir)
- ◆ Etc.



Programme Local de Prévention des Déchets Centre-Lozère

10 % de déchets en moins en 2020

Ensemble nous pouvons y arriver

Un objectif ambitieux pour la PLPD Centre-Lozère

Année	Quantité (kg/habitant)
2010	459.47
2016	413.96
2020	413.17

- 46 kg de DMA* / habitant en 2020

Logo: Cœur de Lozère, PLPD Centre-Lozère

Réduire les déchets, c'est préserver l'environnement.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Centre-Lozère est présent pour vous aider !

Pour plus de renseignements, vous pouvez prendre contact avec :

Céline JANVIER
Chargée de mission prévention des déchets
04.66.48.58.23
plpdcentrelozere@coeurdelozere.fr

Ne brûlons plus nos déchets verts à l'air libre

En France, 48 000 décès prématurés par an sont attribués à la pollution de l'air, dont plus de 2 800 en Occitanie. Le brûlage de 50 kg de déchets verts produit autant de particules que :

- * 13 000 km parcourus par un véhicule diesel récent,
- * 14 000 km parcourus par un véhicule essence récent,
- * 3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois performante...
- * 3 jours de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois peu performante, type foyer ouvert

De plus, brûler vos déchets verts vous expose à une amende de 450 € en cas de non-respect de cette interdiction.

QU'EST-CE QU'UN DÉCHET VERT ?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien de massifs, etc.

L'entretien du jardin génère environ 140 kg de déchets verts par personne et par an. 9 % des foyers les brûlent à l'air libre, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés chaque année en France. (Source : ADEME)

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Au-delà des éventuels troubles du voisinage (nuisances olfactives, fumées...) ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension.

La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou les bois traités.

À QUI S'ADRESSE CETTE INTERDICTION ?

Tout producteur de déchets verts est concerné : particuliers, entreprises, exploitants agricoles et forestiers, collectivités territoriales...

QUI FAIT RESPECTER L'INTERDICTION DU BRÛLAGE ?

Si des moyens spécifiques sont mis en place par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) en période estivale (sensibilité au risque incendie), il incombe aux communes de faire respecter cette interdiction (pouvoir de police du maire).

En cas de non-respect, une contravention de 450€ peut-être appliquée. (art 131-73 du code pénal)

Ces dérogations sont suspendues en cas d'épisode de pollution et refusées à tout particulier vivant sur les zones couvertes par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

QUELLES EXCEPTIONS À CETTE INTERDICTION ?

Des dérogations peuvent être accordées par le préfet de département dans certaines conditions, sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) et en particulier :

- Les brûlages agricoles pour raisons agronomiques ou sanitaires ;
- l'éco-buage (principalement en zones de montagne ou accidentées) ;
- le brûlage dirigé (feux préventifs allumés par les pompiers ou forestiers) ;
- les brûlages dans le cadre de gestion forestière ;
- en cas d'obligation légale de débroussaillage liée au risque de feu de forêt. (art 134-6 du code Forestier)

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE :

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire de 18 novembre 2011.

LES SOLUTIONS

Le brûlage des végétaux (y compris issus de la tonte des pelouses) peut servir de paillage des parterres, empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité des sols.

Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être déposés dans des composteurs individuels (déchets de jardin, épluchures de fruits et légumes et restes de repas). Certaines collectivités proposent des aides à l'achat d'un composteur. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Les déchets verts peuvent également être valorisés dans des centres de traitement, plateformes de compostage ou unités de méthanisation de la région Occitanie. Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement.

Il est également possible de limiter la production de déchets verts en ayant recours à des pratiques d'entretien des espaces verts adaptées : choix des espèces végétales, adaptation du calendrier des tontes et des élagages, etc.

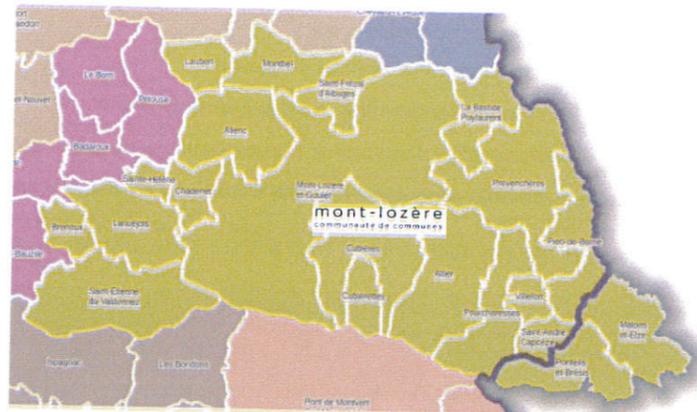


mont-lozère

communauté de communes

La communauté de communes Mont Lozère compte 26 communes pour une population municipale de 5 511 habitants au 1er janvier 2017 :

- Allenc,
- Altier,
- Bagnols-les-Bains,
- La Bastide-Puylaurent,
- Belvezet,
- Le Bleymard,
- Brenoux,
- Chadenet,
- Chasseradès,
- Cubières,
- Cubierettes,
- Lanuéjols,
- Laubert,
- Malons-et-Elze (Gard),
- Mas-d'Orcières,
- Montbel,
- Pied-de-Borne,
- Pontails-et-Brésis (Gard),
- Pourcharesses,
- Prévencières,
- Saint-André-Capcèze,
- Saint-Etienne-du-Valdonnez,
- Saint-Frézal d'Albuges,
- Sainte-Hélène,
- Saint-Julien-du-Tournel,



Le conseil communautaire représentant ces 26 communes est composé de 37 membres.

Membres du bureau communautaire :

- Le président : Jean de Lescure
- Le vice-président : Pascal Beaury
- La vice-présidente : Pierrette Bonnet

Les représentants pour Lanuéjols :

- Christian BRUGERON
- Gilbert BRUEL

L'année 2017 a été consacrée à l'harmonisation de la communauté de communes Mont Lozère.

La compétence obligatoire tourisme a nécessité la création de l'office du tourisme, et, après réflexion le conseil d'exploitation a été composé de 12 élus du conseil communautaire et de 11 professionnels du tourisme (11 titulaires et 11 suppléants). Il a été décidé d'appliquer une taxe de séjour forfaitaire sur tout le territoire de la com-com. L'office du tourisme communautaire est situé à Villefort. Des antennes et des points info ont été implantés à Bagnols-les-Bains, Le Bleymard, La Bastide et Lanuéjols.

La Maison de Service Au Public existait à Villefort, il en a été créée une autre au Bleymard.

Impôts :

Un lissage de 12 ans a été voté en juin 2017 pour harmoniser les taux des 4 taxes. Après réflexion le lissage a été ramené à 3 ans en 2018. Les taux moyens sont : TH 3,94%, TFB 3,58%, TFNB 50,17%, CFE 4,35%.

Taxes ordures ménagères : le taux est de 9%.

Redevance SPANC :

Le montant de la visite de bon fonctionnement est de 34,10 €, Pour un contrôle de conception et en cas de vente le coût est de 82,50 €

Budget 2018 :

Fonctionnement : 2 163 985 € (dont charges personnel 761 900 €)

Investissement : 2 193 803 €

La communauté de communes dont la compétence économique est également obligatoire a repris les projets déjà en cours des anciennes communes :

- **Aménagement de la ZA Terres Bleues de Lanuéjols :** (84 278 €)

La com-com a supporté financièrement les travaux de viabilisation de la Z.A commençés par la commune avant le transfert au 1er janvier 2017.

- **Halle des sports de Villefort** (2 200 000 €)

- **Atelier relais d'Altier** (415 000 €)

- **Projet Etang de La Bastide** (196 600 €)

- **Mise en conformité de la déchetterie du Bleymard** (221 400 €)

- **Aménagement déchetterie de Villefort** (323 802 €)

- **Fin aménagement déchetterie du Valdonnez** (46 309 €)

- **M.A.M de Brenoux** (prise en charge du loyer : 545 € mensuel)

Nouveaux projets à l'étude pour l'année 2018 :

- Projets en faveur du maintien et du développement des services publics en milieu rural,

- Equipements en mobilier et informatique

Intercommunalité



Inauguration de la Maison d'Assistantes Maternelle

Le projet de la M.A.M a débuté au printemps 2017. Ophélie MOREIRA et Jennifer MONTERO après avoir étudié l'offre en termes de places pour la petite enfance ont aperçu un clignotant rouge dans le Valdonnez ; elles sont venues, dans un premier temps proposer à la commune de Lanuéjols d'ouvrir une MAM. Le Maire à d'emblée associé Saint Etienne et Brenoux à cette demande.

Le hasard a fait qu'un logement communal s'est libéré le 1^{er} août 2017 sur Brenoux.

Lors de sa séance du 29.08.2017 le conseil communautaire dans le cadre de sa compétence petite enfance, a validé la signature d'une convention avec la mairie de Brenoux pour la mise à disposition d'une Maison d'Assistantes Maternelles à Langlade commune de Brenoux. Le loyer mensuel est pris en charge par la communauté de communes.

Ce principe étant arrêté, Ophélie et Jennifer ont fait les démarches nécessaires auprès de la Direction Enfance Famille du Conseil Départemental. Une visite de conformité a eu lieu début octobre 2017. Il restait donc à mettre les locaux en adéquation avec ces recommandations.

Ce fut le rôle de l'équipe technique, Denis Trauchessec et Sébastien Gerbal, les agents techniques. Ophélie et Jennifer se sont chargées des peintures murales.

Et c'est ainsi que le 23 mars dernier a eu lieu l'inauguration de la M.A.M « **BARBANA'NAN** » en présence M. le Conseiller Départemental, Mme la Conseillère Départementale en charge de la politique enfance et famille, Mme la représentante de la Caisse d'Allocations Familiales, M. le Président de la Communauté de Communes Mont-Lozère, Messieurs les maires de Lanuéjols et de Saint Etienne du Valdonnez, Mesdames et messieurs les élus du Valdonnez, Mesdames Monteiro et Moreira de la M.A.M.

Comme l'a souligné Madame le Maire de Brenoux lors de son discours d'inauguration, ouvrir une Maison d'Assistantes Maternelles est le symbole d'une population jeune et donc symbole de vitalité du territoire.

Pour toute demande de renseignement veuillez vous adresser directement à la M.A.M :

Lotissement Val de Nize

- 48000 BRENOUX -

Tél : 04 66 45 58 96

Ophélie MOREIRA : 06 06 71 55 26

Jennifer MONTERO : 06 47 21 25 51



mont-lozère
office de tourisme

Bureau d'Information Tourisme

L'office de tourisme intercommunautaire a son siège à Villefort.

Il se décline ensuite avec 5 antennes :

- * un O.T au Bleymard,
- * un O.T à Bagnols-les-Bains,
- * Un B.I.T. à La Bastide,
- * Un B.I.T à Lanuéjols.

Au B.I.T de Lanuéjols vous trouverez de la documentation touristique avec en particulier de la documentation concernant notre territoire. Le B.I.T met également des produits à la vente :



B.I.T de Lanuéjols
mont-lozère
office de tourisme



Offices de
Tourisme
de France

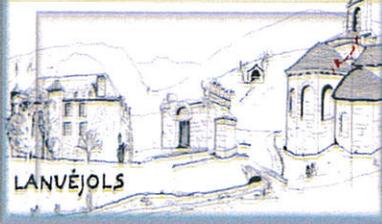
ACCÈS LIBRE DANS L'ENTRÉE DE LA MAIRIE
7 jours sur 7 du 1er juillet au 30 septembre



Documents à la vente au B.I.T :

- * Mémoire des anciens..... 20.00 €
- * Topo Guide Sentiers de découverte de la haute vallée du Lot..... 6.00 €
- * Le pays de Villefort à pieds..... 7.00 €
- * Guide Gallimard PNC 2017..... 20.50 €
- * Topo Guide GR 68 Mont Lozère..... 15.90 €
- * Topo Guide chemin Régordane..... 15.40 €
- * Topo Guide GR 70 Chemin Stevenson.. 16.40 €
- * Topo Guide Chemin Urbain V..... 15.40 €
- * Autocollant PNC 12 cm..... 1.00 €

Informations pratiques



LANUÉJOLS

MAIRIE DE LANUÉOLS
le Village
48000 LANUÉOLS

Téléphone : 04 66 48 00 82
Messagerie : village.lanuejols@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi, Mardi, Vendredi de 14 h à 18 h
Jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

Permanence de M. le Maire le jeudi après-midi

Retrouvez nous sur le web :
www.lanuejols-lozere.fr

SALLE COMMUNALE

Réservations :

UNIQUEMENT auprès du Régisseur de la salle communale, Mme HUGON au 04 66 31 49 09 (aux heures de repas, n'hésitez pas à laisser votre message sur le répondeur)

Nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2018

Sont inclus dans la location :

- La cuisine
- La vaisselle
- Les produits de nettoyage,
- Le chauffage

Location privée : la sono, la vidéo ne sont pas mises à disposition.

Le mobilier ne doit pas être sorti à l'extérieur.

TARIFS	Grande + Petite Salle	Petite Salle
Habitants de la commune		
Weekend	150 €	75 €
Mercredi (de 13 h 30 à 17 h)		30 €
Personnes extérieures		
Weekend	200 €	100 €
Associations		
de la commune, des communes environnantes (Brenoux, Saint Etienne du Valdonnez)		Gratuité
Autres		65 €
Caution pour toute location		200 €

Eclairage Public :

Les lampadaires en panne sont à signaler en mairie.



DECHETTERIE

Saint Etienne du Valdonnez

☎ 04 66 47 10 28

Ouverture :

- Mercredi après-midi : 13 H 30 / 17 H
- Samedi matin : 9 H / 12 H

Expression libre - Votre avis

Vous avez une remarque, une suggestion, une question, un avis à donner sur le bulletin municipal en lui-même, les dossiers présentés, ou tout autre sujet. Exprimez-vous en retournant en mairie ce coupon.

NOM - Prénom :

Adresse :

Texte :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....